

AARON

SAS

Au capital de 1 000 €uros

Siège social : 167 Cours Lieutaud 13006 MARSEILLE
RCS MARSEILLE : 941 985 616

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{er} Décembre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq,

Le 1^{er} Décembre,

A 9h00 heures,

Les associés de la SAS AARON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille, au capital de 1 000 €uros, divisé en 1000 actions sociales de 1 €uro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au siège social.

EST PRESENT

Monsieur Omar DJILALI, détenant 500 actions sociales.

Monsieur Mohammed MIHOUBI, détenant 500 actions sociales

L'assemblée est présidée par **Monsieur Omar DJILALI**, président-associé.

Le président constate d'après la feuille de présence que toutes les parts sociales composant le capital social sont présentes.

En conséquence, le quorum atteint étant de 100% l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité, requise.

L'associé peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Les accusés de réception des lettres de convocations ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agreement à la cession de part sociale.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution :

L'Assemblée Générale prend acte d'agréer expressément la cession d'actions sociales intervenu entre **Monsieur Mohammed MIHOUBI** et **Monsieur Nourdine BENZELMAT**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, et les associés présents ou les mandataires.

Monsieur Omar DJILALI



Monsieur Mohammed MIHOUBI

